

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

par le M. Jean-Pierre LONCHAMP, membre titulaire

Avant de parler de la réhabilitation de Galilée il faut d'abord rappeler les circonstances de sa condamnation. Galilée lorsqu'il enseigna l'astronomie n'a jamais caché sa préférence pour le système planétaire de Copernic, c'est-à-dire pour le système héliocentrique, lequel place le soleil immobile au centre du monde et la terre, comme les autres planètes, tournent autour du soleil. Ce système nouveau s'opposait au système astronomique des anciens qui, unanimes, d'Aristote à Ptolémée mettaient la terre immobile au centre du monde. En effet tout le monde pouvait constater que le soleil se meut d'est en ouest. Le système héliocentrique d'une part heurtait le sens commun et d'autre part remettait en cause la physique d'Aristote. Galilée s'efforça toute sa vie durant de forger des arguments en faveur du mouvement de la terre, le fait de s'opposer aux partisans d'Aristote lui procura une incontestable satisfaction. Il mesura mal la force des milieux conservateurs aussi bien chez les scientifiques que chez les ecclésiastiques.

Aristote était l'un des piliers de la philosophie chrétienne de l'époque après sa récupération par St-Thomas d'Aquin. En outre immobiliser le soleil allait à l'encontre de certains passages de la Bible où le Seigneur ordonne au soleil d'arrêter sa course ce qui n'a aucun sens si celui-ci est immobile. Galilée devint un personnage célèbre vers 1610 grâce à la lunette astronomique dont il fut le premier utilisateur.

En scrutant le ciel il fit des observations qui s'accordèrent fort bien avec la théorie de Copernic. Les jésuites du Collège Romain (la grande université des Jésuites) lui furent à cette époque très favorables. A la même date Galilée devint la vedette des milieux progressistes qui au sein de l'Académie des Lynx militaient pour une "nouvelle philosophie".

Ce sont les dominicains, très hostiles aux jésuites, qui menèrent l'offensive contre Galilée et le dénoncèrent au St Office. Celui-ci en 1616 décréta que soutenir l'idée que le soleil était immobile constituait une hérésie formelle, l'œuvre de Copernic fut mise à l'Index et Galilée fut officiellement averti par le Cardinal Bellarmine d'avoir à cesser de

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

défendre les idées coperniciennes. Galilée obtempéra tout en continuant à participer aux débats sur l'astronomie notamment à propos de la nature des comètes. Il eut la mauvaise idée de s'en prendre à un astronome jésuite, le Père Grassi qu'il ridiculisa dans un livre très polémique intitulé "L'Essayeur" et qui connut un énorme succès. La compagnie de Jésus ne lui pardonnera jamais d'avoir ainsi ridiculisé l'un des leurs. En 1623 un ami de Galilée fut élu pape sous le nom d'Urbain VIII. Ce dernier l'encouragea à écrire un ouvrage d'astronomie présentant les deux systèmes du monde, celui de Ptolémée et celui de Copernic mais à la condition expresse de ne pas prendre parti. Lorsqu'en 1632 le livre sortit des presses sous le titre de "Dialogo" n'importe quel lecteur arrivait à la conclusion que le système héliocentrique était le seul valable donc le seul réel. Le "Dialogo" est un ardent plaidoyer en faveur des idées coperniciennes, il obtint néanmoins l'imprimatur grâce à de subtiles manœuvres. Le pape lorsqu'il prit connaissance de l'ouvrage se fâcha en constatant que Galilée avait trahi sa confiance et le mettait dans l'embarras. Cet incident survenait au plus mauvais moment.

La guerre de Trente ans faisait rage et le camp catholique se trouvait en grande difficulté. Le pape dont les sympathies pour la France sont bien connues était de ce fait accusé de pactiser avec le camp protestant soutenu par Richelieu. Ses ennemis, menés par les Jésuites, le menacèrent de destitution. Urbain VIII prend peur, décide de lâcher son ami Galilée, pour apaiser ses adversaires il autorise l'ouverture d'un procès contre lui. Le procès de 1633 se déroula d'une façon assez peu orthodoxe, le pape était tirailé entre son souci de paraître ferme, raison d'état oblige, et son désir de ne pas accabler Galilée qui "restait son ami". Galilée est accusé d'avoir défendu la fausse doctrine du mouvement de la terre et du repos du soleil, ce qui est contraire à l'Écriture, mais compte tenu de ses bonnes dispositions (Galilée renonça à se défendre et abjura) il fut condamné à la prison à vie une peine immédiatement commuée en une peine de résidence surveillée dans sa maison de campagne dans la banlieue de Florence où il vécut jusqu'à sa mort en 1642. Son livre le "Dialogo" fut bien entendu inscrit à l'Index. La sentence annoncée à toute l'Europe par l'intermédiaire des nonciatures fit une profonde impression.

Ainsi Descartes renonça à publier son "Traité du monde" dans lequel il prenait parti pour l'héliocentrisme. Descartes confie à son ami le Père Mersenne: "Le désir que j'ai de vivre en repos m'impose de garder pour moi mes théories". Descartes n'a jamais brillé par son courage. La condamnation de Galilée fut assez mal reçue en France. Le Père Mersenne peut dire sur un ton plaisant: "Peut-être qu'à Rome la terre est immobile mais en France elle tourne". Les attaques les plus mordantes contre le jugement de 1633 viendront de Pascal qui affirme que l'Inquisition est "corrompue et ignorante", selon lui la science ressort uniquement du domaine de la raison naturelle.

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

Sur le plan strictement scientifique il faut reconnaître que les arguments avancés par Galilée en faveur du mouvement de la terre ne sont pas décisifs, bien plus, son argument auquel il tenait le plus devait s'avérer faux. En effet il expliquait le mouvement des marées par les deux mouvements de la terre rejetant avec dédain l'explication par l'attraction lunaire qu'il qualifie "d'enfantillage" et qui pourtant était la bonne. Bref, dans le domaine de l'astronomie Galilée s'est souvent trompé et son contemporain Kepler lui a été incontestablement supérieur.

En 1686, un demi-siècle après la condamnation de Galilée, Newton grâce à sa loi d'attraction universelle put enfin construire un système planétaire cohérent. Sa loi justifie théoriquement les lois empiriques du mouvement des planètes trouvées par Kepler dès 1619 sur la base de l'héliocentrisme. Il ne s'agit, là encore, que d'une preuve purement mathématique. On sait que les idées de Newton, pourtant géniales, eurent du mal à s'imposer dans la communauté scientifique. Ce n'est qu'en 1729 que Bradley, l'astronome d'Oxford, en mesurant avec précision le déplacement apparent des étoiles sur le fond du ciel apporta la preuve irréfutable que la Terre se meut réellement dans l'espace.

L'Eglise mit très longtemps pour reconnaître que Galilée avait eu raison sur le fond. Les jésuites qui furent pourtant les premiers à soutenir Galilée menèrent des combats d'arrière-garde. Tout ceci renforça l'image d'une Eglise obscurantiste et ennemie de la Science. Au siècle des Lumières l'affaire Galilée fut largement exploitée contre l'Eglise catholique et devint une sorte de mythe. D'une part on tenta d'accréditer l'idée que Galilée fut un grand génie scientifique, le "sublime créateur de la physique moderne" (E.Kant), ceci doit être fortement relativisé.

D'autre part on tenta de le présenter comme une victime, voire un martyr. C'est l'époque où prit naissance une série de légendes notamment celle qui raconte qu'après son abjuration Galilée aurait défié ses juges en proclamant "et pourtant elle tourne !". La scène fut immortalisée par un célèbre tableau dû à Robert Fleury. Une autre légende date de 1755, elle affirme que les inquisiteurs dans leur "imbécile acharnement" lui crevèrent les yeux ; on sait que Galilée perdit la vue par maladie vers la fin de ses jours.

L'Eglise ne commença à évoluer que sous le pontificat de Benoît XIV, le pape le plus remarquable de ce XVIII^e siècle, ami des scientifiques et scientifique lui-même. La grande Encyclopédie dans son article sur Copernic, un article d'ailleurs très modéré suggéra au pape de reconnaître "une erreur si préjudiciable aux progrès des sciences". "Un tel changement serait bien digne du pontife éclairé qui gouverne l'Eglise, ami des sciences et savant lui-même". Benoît XIV ne resta pas insensible à cette requête si habilement présentée. En 1757 le pape abroge le décret

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

interdisant tous les livres enseignant le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. Malgré cela les ouvrages de Copernic et de Galilée continueront à figurer au catalogue de l'Index, ceci jusqu'en 1846. En 1820 on trouve encore un Maître du sacré palais, le dominicain Anfosi qui se réfère à la condamnation de 1633 pour refuser obstinément l'imprimatur à un ouvrage "Eléments d'optique et d'astronomie" du chanoine Settele. Ce dernier fit appel au pape (Pie VII) qui lui donna raison. C'est donc en 1822 que l'Inquisition autorisa enfin l'impression des livres enseignant les mouvements de la terre.

Tout ceci resta fort confidentiel trahissant une certaine mauvaise conscience. Ce furent des mesures d'apaisement qui en aucun cas ne constituent une réhabilitation de Galilée.

Dans la 2^e moitié du XIX^e siècle nous sommes en plein scientisme, l'Eglise se comporte alors en citadelle assiégée et condamne à tour de bras. Vatican I (1870) affirme que l'Eglise a le devoir de proscrire "la fausse science" qu'il définit comme celle dont les conclusions sont contraires à la doctrine de la foi.

Notons une évolution heureuse lorsqu'en 1893 le pape Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus Deus* reprend à son compte les idées exégétiques défendues par Galilée dans sa lettre à Christine de Lorraine. On y retrouve les citations de St-Augustin que Galilée avait déjà utilisées presque trois siècles auparavant. C'est une belle victoire posthume pour Galilée qui avait eu tort d'avoir raison trop tôt. Si la position de Vatican I est manifestement ambiguë il n'en sera pas de même pour le concile de Vatican II qui dans la constitution *Gaudium et Spes* proclame enfin "la légitime autonomie de la Science".

L'ombre de Galilée a plané sur ce dernier concile. En 1963 des scientifiques catholiques envoyèrent aux pères conciliaires une lettre collective souhaitant la réhabilitation de Galilée. En 1964 au Concile, M^{sr} Elchinger, évêque de Strasbourg, souhaite à son tour "une humble et juste réhabilitation de Galilée", ce qui, dit-il "servirait le crédit de l'Eglise". En fin de compte le Concile fut assez timoré et se borna à des regrets allusifs: "Q'on nous permette de déplorer certaines attitudes qui ont existé parmi les chrétiens eux-mêmes insuffisamment avertis de la légitime autonomie de la science. Sources de tensions et de conflits, elles ont conduit beaucoup d'esprits jusqu'à penser que science et foi s'opposaient" (Vatican II *Gaudium et Spes* n°36). La référence à Galilée est exprimée clairement dans une note accompagnant ce texte. En 1968 le cardinal König, archevêque de Vienne, en sa qualité de président du Secrétariat pour les non-croyants parlant devant l'assemblée des Prix Nobel souhaitait une réhabilitation officielle de Galilée. Ce fut une fois encore un vœu pieux.

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

Les choses bougèrent plus sérieusement avec Jean-Paul II. En novembre 1979 s'adressant aux membres de l'Académie pontificale des sciences lors d'une commémoration du centenaire de la naissance d'Einstein le pape déclarait entre autre : "La grandeur de Galilée est connue de tous", celui-ci "eut beaucoup à souffrir, nous ne saurions le cacher, de la part d'hommes d'Eglise". Après avoir rappelé l'allusion du Concile Vatican II au cas Galilée, le pape suggère la mise en place d'une commission composée de "théologiens, savants et historiens animés par un esprit de sincère collaboration approfondissant l'examen du cas galilée, et, dans une reconnaissance loyale des torts, de quelque côté qu'ils viennent, fassent disparaître les défiances que cette affaire oppose encore dans beaucoup d'esprits à une concorde fructueuse entre science et foi". Dans la suite de ce discours Jean-Paul II confirme la validité des vues exégétiques de Galilée citant explicitement sa lettre à Christine de Lorraine.

Le cardinal Poupard fut la cheville ouvrière de cette commission constituée en 1981. Ce dernier s'empressa d'affirmer que ses "travaux ne s'inscrivent pas dans un processus de réhabilitation comme on a pu parfois le croire, ni dans un cadre juridique qui est hors de leur compétence". Il s'agit donc d'une simple clarification.

A l'automne de 1992 la presse et les médias ont fait grand tapage autour d'un événement qu'ils ont rapporté sous de grands titres annonçant la "réhabilitation de Galilée" par Jean-Paul II. Il convient de ramener cet événement à de plus justes proportions. En effet le 31 octobre 1992, le pape, comme en 1979, s'est adressé à l'Académie pontificale réunie en séance solennelle en présence du Corps diplomatique. Le compte-rendu de cette séance a été publié dans la "Documentation catholique" du 30 décembre 1992. Tout d'abord le cardinal Poupard a présenté le rapport conclusif de la commission interdisciplinaire instituée par Jean-Paul II en juillet 1981. M^{sr} Poupard fait état d'une série de publications et d'études portant sur le contexte culturel du XVII^e siècle. Il insiste sur le rôle du cardinal Bellarmin qui en son temps avait mis en garde Galilée contre l'absence de preuves irréfutables en faveur de la double mobilité de la terre et qui se disait prêt à éventuellement revoir l'interprétation traditionnelle et littérale des textes de l'Écriture.

M^{sr} Poupard après avoir rappelé les différentes étapes de la réforme de la sentence de 1633 conclut en disant que "tous les acteurs du procès sans exception ont droit au bénéfice de la bonne foi". Le plaidoyer de M^{sr} Poupard appelle cependant quelques réserves de ma part. Entre la condamnation de Galilée et la preuve optique irréfutable du mouvement de la terre par Bradley, 96 ans se sont écoulés et non 150 comme l'affirme l'auteur. Le rôle positif joué par le cardinal Bellarmin ne doit pas être majoré, on omet presque toujours de citer la fin de sa lettre à Foscarini laquelle tempère sérieusement son esprit d'ouverture.

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

Bellarmin note que celui qui écrivit que le soleil se lève et se couche fut Salomon qui non seulement parle sous l'inspiration de Dieu mais qui fut aussi un homme exceptionnellement sage et savant. Bref l'idée que Salomon puisse avoir tort et que le soleil cessât de bouger lui semble impensable. On comprend que Galilée ne pouvait suivre son auguste interlocuteur sur ce terrain. Par ailleurs vouloir absoudre tous les acteurs du procès au bénéfice de la bonne foi des uns et des autres cadre mal avec l'atmosphère dans laquelle s'est déroulé ce procès où l'on trouve beaucoup plus de mauvaise foi que de bonne foi. Dans cette même séance de l'Académie pontificale, après M^{gr} Poupard, le pape a pris la parole sur le thème général des rapports entre science et foi. Il estime utile de revenir sur le cas Galilée pour éviter, dit-il, de se retrouver un jour "devant une situation analogue". Pour cela il faut qu'aussi bien la science que la foi aient conscience de leurs limites et de leurs compétences. Il reproche à Galilée de n'avoir pas consenti à présenter le système de Copernic comme une hypothèse qui demandait confirmation. A cela on peut répondre que même en tant qu'hypothèse celle-ci risquait d'être condamnée. C'est la mésaventure qui est arrivée au chanoine Copernic qui lui avait insisté sur le caractère hypothétique de l'héliocentrisme ce qui n'a pas empêché le St Office en 1616 de condamner cette hypothèse comme étant formellement hérétique.

Il est trop facile de rejeter la faute sur quelques théologiens de l'époque alors que c'est toute la hiérarchie de l'Eglise jusqu'à son plus haut niveau qui approuva aussi bien la condamnation de 1616 que celle de 1633. Manifestement l'Eglise a eu tort de s'aventurer hors de son domaine de compétence.

Jean-Paul II loue la perspicacité de Galilée dans le domaine exégétique, sa fameuse lettre à Christine (1615) constitue, dit-il, un véritable petit traité d'herméneutique biblique. Il constate que Galilée s'est montré plus perspicace sur ce point que ses adversaires théologiens. Retenons l'aveu que les laïcs peuvent parfois faire de la bonne exégèse ! Le pape traite longuement du problème de l'interprétation des écritures. Comment expliquer alors que l'Eglise ait pu négliger durant des siècles les sages recommandations déjà faites par St Augustin et que le pape rappelle sur ce problème de l'interprétation des Ecritures ? Pour conclure le pape appelle l'affaire Galilée une tragique incompréhension réciproque, il nous assure que ce douloureux malentendu appartient désormais au passé. Au vu des circonstances historiques on peut se demander si l'incompréhension a vraiment été réciproque ? Comme on peut le constater en lisant l'allocution qui figure in extenso dans la Documentation catholique, Jean-Paul II n'a pas été plus loin que ce qu'il avait déjà dit en 1979. Pourquoi parler alors de "réhabilitation" ? Pourquoi alors tout ce tintamarre médiatique si ce n'est la volonté de fabriquer à tout prix du sensationnel à partir d'un non-événement ?

À PROPOS DE LA RÉHABILITATION DE GALILÉE

Pour terminer je voudrais répondre à la question que certains soulèvent : n'y aurait-il pas lieu de réviser le procès de 1633 ?

Personnellement je doute que ce soit là une bonne idée. En effet depuis 1633 le droit canon a évolué et d'autre part ce procès est loin d'avoir observé les règles juridiques en vigueur à cette époque, ce qui le rend difficilement révisable. Cessons donc de parler de réhabilitation de Galilée, l'histoire s'est chargée depuis longtemps de cette réhabilitation, l'Eglise ne peut faire mieux que de méditer sur cet épisode peu glorieux pour en tirer les leçons.